

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 866-99, 4 août 1999

CONCERNANT la composition de la délégation du Québec à la 40^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à Québec, du 9 au 11 août 1999

ATTENDU QUE les premiers ministres des provinces tiendront leur 40^e Conférence annuelle à Québec, du 9 au 11 août 1999.

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale doit être constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du premier ministre et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la 40^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à Québec, du 9 au 11 août 1999:

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de:

- M. Joseph Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Hubert Thibault, chef de cabinet du premier ministre;
- Mme Christiane Miville-Deschênes, attachée de presse du premier ministre;
- M. Jean-François Lisée, conseiller du premier ministre;
- M. Stéphane Dolbec, directeur de cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Martin Caillé, attaché de presse du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Marcel Leblanc, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Gilles Godbout, sous-ministre des Finances;
- M. Gilbert Charland, secrétaire adjoint au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Mme Line Gagné, secrétaire adjointe au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- M. Camille Horth, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Yves Castonguay, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Robert Keating, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Le greffier du Conseil exécutif,

MICHEL NOËL DE TILLY

32564

Gouvernement du Québec

Décret 867-99, 4 août 1999

CONCERNANT une modification au décret n^o 710-99 du 23 juin 1999

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le dispositif du décret n^o 710-99 du 23 juin 1999, modifié par le décret n^o 819-99 du 7 juillet 1999, soit modifié de nouveau par le remplacement, dans la mention relative au ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre du Revenu, de «31 août 1999» par «10 août 1999».

Le greffier du Conseil exécutif,

MICHEL NOËL DE TILLY

32565

Gouvernement du Québec

Décret 868-99, 4 août 1999

CONCERNANT la poursuite des négociations entre la municipalité régionale de comté de Manicouagan, les villes de Forestville, de Mont-Joli, de Rimouski et de Sept-Îles et la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, et le ministre des Transports du Canada

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Canada est propriétaire des aéroports de Baie-Comeau, de Forestville, de Mont-Joli, de Rimouski, de Sept-Îles et de Havre-Saint-Pierre;